

# Votre communauté

le magazine d'information de la Communauté de Communes du Pays Sous-Vosgien

CCPSV  
Communauté de Communes  
du Pays Sous-Vosgien

Mars 2015 - n° 11



## SOMMAIRE

### Page 2

Mot du président  
Que gère votre communauté  
de communes ?

### Page 3

La redevance incitative

### Page 4

Le centre socioculturel EISCAE

### Page 5

Calendrier des manifestations

### Page 6

Le service scolaire

### Page 7

La page des communes

### Page 8

Contacts des mairies



## LE MOT DU PRÉSIDENT

Madame, Monsieur,

La baisse des dotations, le subventionnement de plus en plus incertain nous conduisent à agir avec une extrême prudence. Nos collectivités locales vont être confrontées dans les trois prochaines années à une baisse massive des dotations de l'Etat (11 milliards d'euros entre 2015 et 2017). C'est pourquoi, dans un contexte de crise économique et de raréfaction des aides, le premier enjeu de vos élus communaux sera celui d'assurer une bonne gestion des deniers publics.

Après quelques ultimes réglages et les levées de réserves, la station d'épuration d'Anjoutey devrait enfin nous être livrée. Fin 2015 verra également le démarrage des travaux d'assainissement collectif sur les secteurs de Rougemont-le-Château et Lachapelle-sous-Rougemont. Ces travaux, répondant à un arrêté préfectoral de mise en demeure, devraient s'étaler sur 3 ans.

La réforme des collectivités territoriales dont les médias se font régulièrement l'écho nous impactera également. Notre collectivité, trop petite au regard de la loi (le seuil de population retenu à ce jour est de 20 000 habitants), devra se rapprocher des communautés de communes voisines. Quel sera le nouveau périmètre de notre intercommunalité, quels seront les taux appliqués en terme de fiscalité, quelles compétences seront maintenues, où se trouvera le futur siège de cette nouvelle intercommunalité ? Il appartiendra à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale de répondre à toutes ces interrogations.

Dans ce monde tourmenté dans lequel nous vivons, la culture ne devra pas devenir le parent pauvre de nos budgets et encore moins de notre société car grâce à elle nous pourrions aussi lutter contre l'exclusion, l'isolement ou le repli sur soi.

Vous le constatez, les enjeux à venir sont de taille. C'est en travaillant ensemble dans la concertation, le dialogue et l'échange permanent que nous arriverons avec conviction et optimisme à aller de l'avant.

Au nom de l'ensemble des délégués communaux, je formule le souhait que cette année 2015 se poursuive pour vous et vos proches dans la sérénité et la fraternité.

Bien à vous.  
Jean-Luc Anderhueber

## Que gère VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

### COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- **Aménagement de l'espace**  
Élaboration d'un schéma de secteur qui précise les orientations définies dans le cadre du SCOT
- **Développement économique** : marché de terroir et valorisation de la filière bois énergie

### COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Ordures ménagères (facturation)

### COMPÉTENCES FACULTATIVES

- **Service à la population** : le centre socioculturel EISCAE
- **Politique scolaire**
- **Politique culturelle** : Sous La Ligne Bleue, Forge musée, financement de l'école de musique, valorisation du patrimoine
- **Tourisme** : gestion du point d'information touristique du Pays sous-Vosgien
- **Haut débit** : mise en place d'un débit minimal de 2 Méga avec comme solutions la fibre optique, la fréquence hertzienne (Wifi) ou satellite.

## BUDGET

### Assainissement

Collectif : 2 536 655.34 €  
Autonome : 105 981.19 €

**Ordures ménagères** : 630 804,40 €

**Culture** : 77 309.74 €

**Communication** : 11 624.14 €

**Politique Scolaire** : 642 532.71 €  
(dont Transport : 234 596.66 €)

### Centre socioculturel EISCAE

Petite enfance : 224 361.60 €  
Enfance : 598 836.35 €  
Forum jeunes : 65 929.57 €  
Pôle familles : 45 628.51 €  
Médiathèque intercommunale : 133 528.38 €

### CCPSV

Total budget dépenses 2014 : 6 754 396.84 €

*N.B : La ventilation analytique indiquée ici ne correspond pas au budget total.*

# Zoom SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis 2012, la redevance incitative a remplacé la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Dans le cadre du 1<sup>er</sup> Grenelle de l'environnement, la gestion des déchets a été mise à l'honneur.

La redevance incitative applique le principe « pollueur payeur » ou « producteur payeur ». Au même titre que l'eau ou l'électricité, chaque usager paye une part abonnement fixe et sa « consommation », à savoir la quantité de déchets qu'il produit et qu'il présente à la collecte avec un minimum de 6 levées facturées par semestre.

Les habitants sont donc encouragés à modifier leur comportement en renforçant leur geste de tri, afin de limiter leur production d'ordures ménagères.

Le SICTOM de la zone sous-vosgienne fait l'appel de fonds au 31/12 de l'année N pour l'année N+1, c'est-à-dire la somme que devront verser les communautés de communes au SICTOM pour la collecte et le traitement des ordures ménagères. En fin d'année, on calcule le différentiel entre le montant versé pour l'appel de fonds et le coût réel des services. Dans le cas d'un trop versé, le SICTOM rembourse la différence et inversement.

Les tarifs sont issus d'une commission constituée d'élus des différentes communes de notre communauté. Ceux-ci sont ensuite présentés et votés lors d'un conseil communautaire.

## Zoom sur ces cinq dernières années et présentation des nouveaux tarifs pour l'année 2015

|               | Redevance d'enlèvement des ordures ménagères                      |              | Redevance incitative                                                                   |          |          |          |
|---------------|-------------------------------------------------------------------|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|----------|
|               | 2010                                                              | 2011         | 2012                                                                                   | 2013     | 2014     | 2015     |
|               | Facturation : 1 part fixe par foyer = 55,32 € + 52,44 € par pers. |              | Facturation sur la base de 6 levées semestrielles obligatoires.<br>Total sur l'année : |          |          |          |
| <b>1 pers</b> | 107,76 €                                                          | <b>120 L</b> | 107,76 €                                                                               | 95,80 €  | 121,40 € | 140,60 € |
| <b>2 pers</b> | 160,20 €                                                          |              | 160,13 €                                                                               | 148,80 € | 162,40 € | 184,80 € |
| <b>3 pers</b> | 212,64 €                                                          | <b>180 L</b> | 184 €                                                                                  | 192,60 € | 220,60 € | 264 €    |
| <b>4 pers</b> | 265,08 €                                                          |              |                                                                                        |          |          |          |
| <b>5 pers</b> | 317,52 €                                                          | <b>240 L</b> | 199,44 €                                                                               | 297 €    | 270,40 € | 318 €    |
| <b>6 pers</b> | 369,99 €                                                          |              |                                                                                        |          |          |          |
|               |                                                                   | <b>360 L</b> | 288,68 €                                                                               | 340 €    | 358,40 € | 466 €    |
|               |                                                                   | <b>770 L</b> | 596,12 €                                                                               | 719 €    | 772,40 € | 900 €    |

### ➤ Étape 1

Le bac est livré par Plastic Omnium. Chaque bac est équipé d'une puce qui permet, lors de son ramassage, d'identifier son propriétaire

### ➤ Étape 2

Le SICTOM de la zone sous-vosgienne réalise la collecte des bacs. Lecture de la puce



### ➤ Étape 6

Des questions ? Plastic Omnium réceptionne vos appels

### ➤ Étape 3

Les bacs sont comptabilisés automatiquement lors du vidage

### ➤ Étape 5

Plastic Omnium réalise la facturation et l'envoi à la CCPSV qui diffuse les factures aux usagers

### ➤ Étape 4

Le système informatique associe à chaque ménage le nombre de relevages

### Pourquoi le tarif augmente ?

- Augmentation de l'appel de fonds du SICTOM en 2015 : celui-ci est d'un montant de 5 245 001 € à répartir ensuite entre les 5 intercommunalités, grâce à un calcul effectué en fonction de la dotation en bacs et des moyennes de levage pour chaque bac. Pour la CCPSV, cet appel de fonds passe de 623 298,52 € pour 2014 à 745 703,55 € en 2015.

- Augmentation des coûts du SERTRID de 9,8% avec la tonne incinérée qui passe de 144,07 € TTC à 156,30 € TTC pour cette année.

- Depuis 2011, une hausse des prestataires de services de 7,86% pour Plastic Omnium et de 8,7% pour COVED.

- Un tonnage de déchets verts à traiter en forte hausse (+16 % de tonnage) (arrêté préfectoral interdisant le brûlage des végétaux), d'où un coût de traitement des végétaux de 464 640 € en 2014.

- Transfert de charge d'un montant d'environ 230 000 € suite à un désengagement de l'activité du quai de transfert d'Etueffont par le SERTRID.

- Pas de remise sur excédent du SICTOM sur le coût des OM (220 000 € en 2014)

# Le centre socioculturel EISCAE SERVICE À DESTINATION DE LA POPULATION

L'Eiscae c'est le centre socioculturel du Pays-sous-Vosgien qui regroupe tout un ensemble de services à destination de la population. Enfants, jeunes, adultes, personnes âgées, familles, venez participer aux activités proposées au sein du centre moyennant une adhésion annuelle + tarification éventuelle en fonction de l'activité proposée.



- **La halte-garderie** accueille vos enfants dès 8 semaines et jusqu'à 4 ans. Le temps d'un rendez-vous, pour vous ménager un temps de repos ou de loisirs, pour exercer votre activité professionnelle, n'hésitez pas à utiliser ce service.



- **Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)** vous accueille avec votre enfant (de - 6 ans) pour rencontrer, échanger avec d'autres parents et découvrir votre enfant au milieu des autres.



- **Le Relais Assistants Maternels (RAM)** est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, futurs parents, assistants maternels ou candidats à ce métier. Ateliers proposés : cuisine, danse, baby-gym.

- **Les accueils de loisirs** (3-11 ans) sont répartis sur 5 communes. Depuis la rentrée 2014, les enfants à Rougemont-le-Château sont accueillis dans un nouveau centre. La commune a acheté et réhabilité un ancien bâtiment de l'usine Filiac, la communauté de communes assure le fonctionnement et la gestion du site.



- **Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)** accueille vos enfants dans les écoles, après la classe et propose 45 mn d'apprentissage avec des outils différents pour leur réussite. Animé par la référente du service scolaire de la CCPSV, il est proposé gratuitement aux enfants après concertation avec les enseignants.



- **La Médiathèque intercommunale s'invite chez vous !** Grâce au Conseil Général, accédez gratuitement aux services en ligne via le site de l'espace Gantner. Formez-vous sur « toutapprendre » et « vodeclil », en langues, bureautique, soutien scolaire... Et visionnez des films en ligne sur « médiathèque numérique ».



**Nouveau !** Vos enfants sont pris en charge directement sur les 4 sites périscolaires le mercredi midi pour rejoindre l'accueil extrascolaire d'Anjoutey par une navette bus.



- **Le Pôle familles**  
Ce sont des ateliers parents-enfants, des conférences, groupes de parents ; des ateliers aiguilles, bricolage, soirées tricots, sorties week-end familles ; et aussi, des sorties gourmandes, thé dansants, rencontres autour du jeu...



- **Les projets en cours du Forum jeunes**  
- Délocalisation dans les locaux du foyer rural de Rougemont-le-Château, en semaine, pour se rapprocher du collège.  
- Conseil Intercommunal Jeunes.



Accueil de loisirs Rougemont-le-Château

# Calendrier des manifestations

www.cc-pays-sous-vosgien

Retrouver l'agenda  
SUR VOTRE SMARTPHONE



## Mars

**MARDI 03**  
« Permission de minuit »  
Ados  
EISCAE

**LES 6, 7 ET 8**  
« les 4 saisons »  
Théâtre  
20h30  
Anjoutey

**SAMEDI 07**  
Bal masqué  
St Germain-le-Châtelet

**MARDI 10**  
Tricotons Tricot Thé  
19h30 - 21h30  
EISCAE

**VENDREDI 13**  
« le Banquet Musical »  
Concert  
20h15  
Rougemont-le-Château

**SAMEDI 14**  
Carnaval « Récréative »  
EISCAE

**MARDI 17**  
Troc livres des enfants  
EISCAE

**LES 21 ET 22**  
Stage d'aquarelle  
9h - 18h  
Forge musée

**MARDI 24**  
Atelier parents-enfants  
16h30 - 18h30  
EISCAE

**LES 28 ET 29**  
« les 4 saisons »  
Théâtre  
20h30 - EISCAE

**MARDI 31**  
Le périsco fait son défilé  
EISCAE  
Bus de la création  
d'entreprises

## Avril

**MERCREDI 1<sup>ER</sup>**  
Ouverture Forge musée

**DIMANCHE 5**  
Marché biologique de terroir  
et d'artisanat  
8h30 - 12h30 - EISCAE

**DIMANCHE 12**  
Démonstration de forge  
14h - 18h  
Forge musée

**MARDI 14**  
Tricotons Tricot thé  
19h30 - 21h30  
EISCAE

**SAMEDI 19**  
Bourse aux vêtements  
Rougemont-le-Château

**MARDI 21**  
« Escroquerie/vol :  
n'en payez pas le prix ! »  
Réunion d'information  
20h - EISCAE

**MARDI 28**  
Atelier parents-enfants  
14h - 16h - EISCAE

## Juillet

**DIMANCHE 5**  
Marché biologique de terroir  
et d'artisanat  
8h30-12h30 EISCAE

Marché aux puces  
Rougemont-le-Château

**LUNDI 13**  
Bal gratuit  
et feu d'artifice  
Leval

**DIMANCHE 19**  
Démonstration  
de ferronnerie  
14h - 18h  
Forge musée

## Mai

**LES 2 ET 3**  
30<sup>e</sup> grand marché  
aux fleurs  
Lachapelle-sous-Rougemont

**DIMANCHE 3**  
Marché biologique de terroir  
et d'artisanat  
8h30 - 12h30  
EISCAE

**MARDI 19**  
Tricotons Tricot Thé  
19h30 - 21h30  
EISCAE

**MARDI 26**  
Atelier parents-enfants  
16h30 - 18h30  
EISCAE

**MARDI 30**  
Fête de l'EISCAE  
Accueil des nouveaux  
habitants  
Rougemont-le-Château

## Août

**LES 1 ET 2**  
Démonstration  
de coutellerie  
14h - 18h  
Forge musée

**DIMANCHE 2**  
Marché biologique de terroir  
et d'artisanat  
8h30 - 12h30  
EISCAE

## Juin

**DU 5 AU 7**  
Week-end familles  
au Mont d'Or  
(Haut Doubs)

**LES 6 ET 7**  
Concert 140<sup>e</sup> anniversaire  
Harmonie  
15h et 20h30  
Rougemont-le-Château

**DIMANCHE 7**  
Marché biologique de terroir  
et d'artisanat  
8h30 - 12h30 EISCAE

**JEUDI 11**  
Pique-nique des aînés  
Rougegoutte

**SAMEDI 13**  
Raid'spect  
(jeux sportifs en famille)

**DIMANCHE 14**  
Vide grenier  
Lachapelle-sous-Rougemont

**SAMEDI 20**  
Fête de la musique  
Rougemont-le-Château

**MARDI 23**  
Atelier parents enfants  
16h30 - 18h30  
EISCAE

## Planning des activités régulières des associations adhérentes et du centre socioculturel EISCAE

- 👉 **Atelier aiguilles**  
le lundi de 13h30 à 15h30 (CLSH Anjoutey)
- 👉 **Gym ballon**  
Le lundi de 16h15 à 17h15 - Elan (EISCAE)
- 👉 **Ecole de musique Nord territoire**  
Le lundi de 17h à 19h et mardi de 16h30 à 20h (EISCAE)
- 👉 **Aïkido**  
Le lundi de 18h à 21h - M. Robert (EISCAE)
- 👉 **Atelier bricolage (tous les 15 jours)**  
Le mardi de 13h30 à 15h30 (CLSH Anjoutey)
- 👉 **Atelier de théâtre**  
Le mercredi de 17h45 à 19h15 - Cie Anna Scrupul'hom (EISCAE)

- 👉 **Chorale**  
Le mercredi de 19h30 à 22h - Les Rhapsod's du Vallon (EISCAE)
- 👉 **Association des aînés**  
Le jeudi de 13h à 17h - Mme Aubert (EISCAE)
- 👉 **Danse country**  
Le jeudi de 17h45 à 18h45 - Elan (EISCAE)
- 👉 **Judo**  
Le vendredi de 16h à 19h - M. Chaverot (EISCAE)
- 👉 **Zumba**  
Le vendredi de 19h15 à 20h15 - Elan (EISCAE)

## LE SERVICE SCOLAIRE

Ouverture cette année de la 3<sup>e</sup> classe à l'école maternelle d'Etueffont, de la 10<sup>e</sup> classe sur le secteur scolaire de Rougemont-le-Château et suppression d'une classe sur le RPI Anjoutey, Bourg-sous-Châtelet, Saint-Germain-le-Châtelet, Felon, Romagny-sous-Rougemont, ce qui a entraîné la fermeture de l'école de Felon. Nous accueillons dans nos écoles, 645 élèves dont 244 scolarisés en maternelle.

### LE TRANSPORT SCOLAIRE ET LES EXERCICES D'ÉVACUATION BUS

La CCPSV prend en charge le transport scolaire sur le territoire communautaire, afin de véhiculer les élèves du lieu de leur domicile jusqu'à leur école exclusivement.

Deux sociétés LKEUROCAR-Horn (secteur Anjoutey, Etueffont, Grosmagny) et Doux voyages (secteur Rougemont-le-Château) ont en charge le transport des élèves.

Dans le cadre de la prévention, des exercices d'évacuation de bus sont mis en place chaque année et un gilet jaune est fourni à chaque enfant scolarisé en petite section maternelle, ainsi qu'aux nouveaux arrivants.

### Zoom

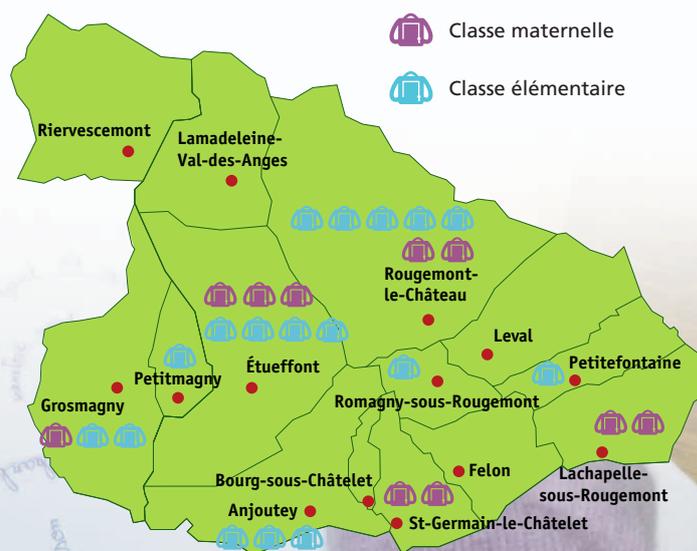
#### Les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM)

11 ATSEM répartis sur les 5 écoles maternelles accompagnent les enseignants pendant la classe et participent à la vie éducative des enfants : accueil, animation, hygiène, accompagnement transport scolaire, entretien des locaux.

### LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Le 24 janvier 2013, le décret n°2013-77 est paru concernant l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, indiquant :

- une semaine avec 24h d'enseignement hebdomadaire, avec une journée d'enseignement de 5h30 maximum et la demi-journée ne devant pas dépasser 3h30,
  - une répartition hebdomadaire sur 9 demi-journées,
  - une pause méridienne de 1h30 au minimum,
- La CCPSV a mis en place ces nouveaux rythmes à la rentrée 2014. Cela s'est traduit par :
- une demi-journée supplémentaire le mercredi matin,
  - une réduction de 45 mn chaque jour en fin de journée.



# LA PAGES DES COMMUNES

## PAYS SOUS-VOSGIEN PAYS D'ENTREPRENEURS ?

L'un des atouts économiques de la Franche Comté est son nombre important de créateurs d'entreprises avec par exemple 7 200 créations en 2013. Pour bénéficier de cet atout sur notre territoire il est important de mettre en place des moyens permettant aux porteurs de projets de réussir la création de leur entreprise et de la pérenniser.

La commission développement économique établira prochainement une liste réduite de sites susceptibles d'accueillir notre pépinière d'entreprises avant un choix définitif.

Nous souhaitons mettre en place une pépinière permettant d'accueillir des activités artisanales, des activités de services, des activités de petites industries et de manière générale toute activité économique apte à se développer.

Notre objectif est de mettre en place une structure permettant de proposer aux entrepreneurs des loyers mensuels inférieurs à 10 € par mètre carré.

Nous réfléchissons par ailleurs aux services qui seront proposés dans le cadre de cette pépinière (support informatique, équipements, secrétariat téléphonique, etc...).

Nous espérons relever avec vous le défi de la création d'entreprise.

Erwin MORGAT

*Vice-président en charge du développement et de l'aménagement*



## LACHAPELLE SOUS ROUGEMONT

Comme chaque année, Lachapelle sous Rougemont s'est paré de ses habits de lumières pour finir l'année en beauté !

Le sapin bleu et les décorations de la place ont été accompagnés par 68 petits sapins mis par les habitants devant leurs maisons... un record de participation pour cette opération organisée par l'association La Chapelloise.

Nous vous conseillons d'aller visiter notre site Internet, [www.lachapelle-sous-rougemont.fr](http://www.lachapelle-sous-rougemont.fr). Vous y trouverez des informations pratiques, mais aussi des articles sur l'histoire locale et des explications sur la dénomination de nos rues !

Le retour des beaux jours permettra de reflourir le village afin de conserver notre « première fleur ». Et le week-end du 2-3 mai, La Chapelloise organisera son 30<sup>e</sup> Grand Marché aux fleurs et aux légumes. Plus de 13000 plants seront proposés à la vente. Formes et couleurs variées seront au rendez-vous ; plus d'une trentaine de variétés vous attend. Profitez-en pour nous rendre visite !

Céline CONILH NOBLAT  
*Lachapelle sous Rougemont*

## LE BUS DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES SUR LES ROUTES DU PAYS SOUS-VOSGIEN

Fort du succès de l'opération Créaffaire dans l'Aire Urbaine depuis 2010, BGE Franche-Comté décide de relancer l'opération.

Créaffaire a pour but de sensibiliser les francs comtois à la création d'entreprises : le bus de la création sillonne les routes et va à la rencontre des personnes souhaitant créer ou reprendre une entreprise afin de briser les barrières d'un rendez-vous formel dans un bureau.

Créaffaire, ce sont aussi des réunions d'information générale, des ateliers thématiques sur la création d'entreprises et des rencontres avec des experts (assureurs, banquiers, experts-comptables...).

En 2015, le bus sera présent dans le pays sous-vosgien **mardi 31 mars, à Étueffont et Rougemont le Château**. (Retrouvez le programme détaillé dans l'agenda de l'aire urbaine à partir du 20 février 2015 sur [www.creaaffaire-franchecomte.org](http://www.creaaffaire-franchecomte.org)).

## RIERVESCEMONT

La commune de Riervescemont adhère à la Communauté de Communes du Pays Sous-Vosgien depuis sa création, le 29 décembre 1994.

À cette époque, l'ASVAA (Association Sous-Vosgienne d'Aménagement et d'Animation) a cessé d'exister pour se scinder en plusieurs communautés de communes, dont la nôtre et celle de la Haute-Savoireuse (CCHS) qui ne comptait que Giromagny et Lepuix-Gy.

Riervescemont est restée dans la CCPSV alors que nos communes voisines, Vescemont et Rougegoutte ont rejoint la CCHS, pourquoi ?

Parce que le nombre de petits villages y est plus important et que les statuts se sont adaptés à nos nombreux problèmes communs, notamment la prise en charge du transport scolaire. Riervescemont a également bénéficié des services d'agents techniques intercommunaux pour la création de son association foncière pastorale libre (maintien des paysages ouverts), mais aussi pour la rénovation du logement communal et divers travaux d'entretien.

Et puis, n'oublions pas que notre voisine : Lamadeleine Val Des Anges nous maintient toujours en bon lien avec la CCPSV par le Col des 7 chemins ! Nous sommes « excentrés » mais pas isolés de nos amis de la CCPSV.

Yves RIETZ  
*Maire de Riervescemont*

Faisant suite à l'élan de solidarité exprimé pour soutenir M<sup>me</sup> Gaëlle Canal-Peltier, gravement blessée après une chute en VTT, l'association « les 7 chemins » a vu le jour. Son but premier est de venir en aide moralement et matériellement aux accidentés de la vie et de leur permettre d'accéder aux activités sociales, culturelles et sportives.

Vous souhaitez adhérer à l'association ou vous renseigner, contactez M Hervé LENFANT au 06 50 37 51 06 ou par mail [les7chemins90@gmail.com](mailto:les7chemins90@gmail.com)

## INFORMATIONS PRATIQUES

| Mairie                                                                 | Téléphone Mairie - Courriel                                                                      | Permanence                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Anjoutey</b><br>Gilles Magny<br><i>mairie</i>                       | tél/fax : 03 84 54 66 45<br>mairie.danjoutey@wanadoo.fr<br>www.anjoutey.fr                       | lundi : 16h à 17h<br>mardi et vendredi : 16h à 17h30<br>mercredi et jeudi : 10h à 12h<br>samedi : 9h à 12h |
| <b>Bourg-sous-Chatelet</b><br>Armand Nawrot<br><i>mairie</i>           | tél. 03 84 23 00 73<br>mairiedebourg@wanadoo.fr                                                  | lundi : 14h à 17h<br>mercredi : 8h à 12h<br>jeudi : 13h à 16h                                              |
| <b>Étueffont</b><br>René Bazin<br><i>mairie</i>                        | tél. 03 84 54 60 40<br>etueffont.mairie@wanadoo.fr<br>www.etueffont.fr                           | lundi, mardi, jeudi et vendredi :<br>14h à 17h30<br>mercredi : 8h30 à 11h30<br>samedi : 9h à 12h           |
| <b>Felon</b><br>Gérard Wurtz<br><i>mairie</i>                          | tél. 03 84 23 07 70<br>mairiefelon@orange.fr                                                     | jeudi : 18h30 à 19h30                                                                                      |
| <b>Grosnagny</b><br>Maurice Leguillon<br><i>mairie</i>                 | tél. 03 84 29 33 03<br>mairie.grosnagny@wanadoo.fr                                               | lundi et vendredi : 14h à 16h<br>mardi : 17h à 19h                                                         |
| <b>Lachapelle-sous-Rougemont</b><br>Éric Parrot<br><i>mairie</i>       | tél. 03 84 27 60 68<br>mairielachapelle-rougemont@wanadoo.fr<br>www.lachapelle-sous-rougemont.fr | lundi : 10h à 12h<br>mardi : 10h à 12h30<br>jeudi : 16h à 18h30                                            |
| <b>Lamadeleine-Val-des-Anges</b><br>René Zappini<br><i>mairie</i>      | tél. 03 84 54 79 29<br>lamadeleine-valdesanges@wanadoo.fr                                        | mardi : 13h30 à 16h30<br>vendredi : 8h à 11h                                                               |
| <b>Leval</b><br>Marc Jacquey<br><i>mairie</i>                          | tél. 03 84 23 08 72<br>mairie.de.leva@wanadoo.fr                                                 | mardi : 18h à 19h                                                                                          |
| <b>Petitefontaine</b><br>Michel Schnoebelen<br><i>mairie</i>           | tél/fax : 03 84 23 69 11<br>mairie.petitefontaine@orange.fr                                      | mercredi : 18h à 19h                                                                                       |
| <b>Petitmagny</b><br>Alain Bourdeaux<br><i>mairie</i>                  | tél. 03 84 54 65 58<br>mairie.petitmagny@wanadoo.fr                                              | lundi : 9h à 11h<br>jeudi : 17h à 19h                                                                      |
| <b>Riervescemont</b><br>Yves Rietz<br><i>mairie</i>                    | tél. 03 84 29 57 59<br>mairie.riervescemont@wanadoo.fr                                           | mardi : 9h à 12h<br>vendredi : 14h à 16h<br>samedi : 10h à 11h30                                           |
| <b>Romagny-sous-Rougemont</b><br>Jeannine Genevois<br><i>mairie</i>    | tél. 03 84 23 04 15<br>mairie-romagny-sous-rougemont@wanadoo.fr                                  | mercredi : 19h30 à 20h30                                                                                   |
| <b>Rougemont-le-Château</b><br>Didier Vallverdu<br><i>mairie</i>       | tél. 03 84 23 00 18<br>mairie.rougemont-le-chateau@wanadoo.fr<br>www.rougemont-le-chateau.fr     | lundi au vendredi : 9h à 12h<br>lundi, mercredi et vendredi : 15h à 18h                                    |
| <b>St-Germain-le-Chatelet</b><br>Jean-Luc Anderhueber<br><i>mairie</i> | tél. 03 84 23 71 92<br>mairiesaintgermain@wanadoo.fr                                             | lundi : 9h à 11h<br>mercredi : 14h à 19h<br>samedi : 8h à 11h                                              |

### Communauté de Communes du Pays Sous-Vosgien

26 bis grande rue - 90170 Étueffont  
tél. 03 84 54 70 80 - fax 03 84 54 66 54  
[www.cc-pays-sous-vosgien.fr](http://www.cc-pays-sous-vosgien.fr)

Directeur : Emmanuel Steiner

Élue à la communication : Sylvie Ringenbach

Rédaction : Anais Humbrecht

Photos : CCPSV

Conception impression : SARM Nj Events Production  
Montbéliard - 0621942935 - [contact@nj-events.com](mailto:contact@nj-events.com)

Dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2015 - Imprimé sur PEFC